

RAPPORT ANNUEL **2022-2023**

Rapport sur l'information relative aux changements climatiques

Les changements climatiques et FAC

FAC reconnaît que les changements climatiques ont des répercussions importantes sur les systèmes agricoles et agroalimentaires. Les risques liés aux changements climatiques, notamment les risques matériels comme les phénomènes météorologiques violents ou chroniques, ou les risques de transition, comme les attentes du marché et de la clientèle, peuvent présenter des défis ou engendrer des perturbations pour l'industrie agricole et agroalimentaire. Il est cependant possible de faire progresser les activités et la production alimentaires dans le but de répondre aux besoins alimentaires croissants de la planète. En tant que société d'État et institution financière entièrement dédiée au service de l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada, FAC s'est engagée à comprendre ces risques climatiques et les possibilités qui en découlent afin de favoriser la résilience de l'industrie et de bâtir un avenir durable.

À propos du présent rapport

FAC appuie les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. Nous nous sommes engagés à produire des rapports annuels qui tiennent compte de ces recommandations et qui sont conformes aux attentes du gouvernement du Canada en matière de divulgation d'information financière relative aux changements climatiques. Le contenu du présent rapport souligne notre approche à l'égard des changements climatiques, offre de l'information clé et présente les progrès observés sur les plans de la gouvernance, de la stratégie, des risques et des occasions ainsi que des mesures et cibles. Ces rapports décrivent les prochaines étapes et les facteurs dont il faut tenir compte pour assurer une gestion efficace des risques que les changements climatiques posent pour nos activités et nos clients, et pour cerner les occasions de soutenir les clients dans leurs démarches de développement durable. Nous sommes déterminés à améliorer ce rapport au fil du temps.

FAC fournit également des renseignements pertinents sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son Rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) 2022-2023. Nos engagements ESG sont liés aux objectifs de développement durable des Nations Unies, à savoir « Faim zéro » et « Consommation et production responsables ». Pour plus de détail, visitez fac.ca/ESG.

| | 2022-2023 | 2023-2024 et au-delà |
|---|---|---|
|  <p>Gouvernance</p> | <ul style="list-style-type: none"> Conseil d'administration, avec la participation du Comité de gouvernance d'entreprise et du Comité de gestion du risque Comités de gestion : Comité directeur de la responsabilité ESG, Comité de gestion du risque d'entreprise Direction : présidente-directrice générale, chef de la gestion du risque, chef des finances, vice-présidente, Stratégie et développement durable, vice-présidente, Services juridiques et secrétaire de la société | <ul style="list-style-type: none"> La responsabilité ESG et les changements climatiques seront des points permanents à l'ordre du jour du Conseil d'administration aux fins de commentaires et de surveillance. L'objectif stratégique relatif à la responsabilité ESG sera intégré dans la stratégie organisationnelle et la surveillance sera assurée par l'Équipe de gestion d'entreprise. Le mandat du Comité directeur de la responsabilité ESG sera modifié. Il deviendra un comité de travail sur la mise en œuvre. La gestion de la responsabilité ESG s'étendra à l'Équipe de gestion d'entreprise. |
|  <p>Stratégie</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux d'atteindre la carboneutralité⁹ dans le cadre des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par FAC (niveaux 1, 2 et 3 – catégories 5 et 6). Nous avons continué d'élaborer l'approche de FAC pour faire face aux répercussions des changements climatiques. Nous avons réalisé une évaluation qualitative des risques climatiques à court, moyen et long terme. | <ul style="list-style-type: none"> Finaliser l'approche relative à la responsabilité ESG, y compris la démarche de FAC en vue d'atteindre la carboneutralité pour toutes les émissions ciblées. Élaborer des programmes de financement axés sur la durabilité et ciblant la réduction des émissions pour les participants. Renforcer les partenariats avec des intervenants clés de l'industrie, le gouvernement, les établissements de recherche et d'enseignement, et les institutions financières en vue de permettre à l'industrie agricole et agroalimentaire d'aborder les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. Appuyer l'innovation durable pour l'industrie en offrant du financement sous forme de capital-risque. Effectuer une analyse poussée des scénarios climatiques afin de fournir de l'information utile à la prise de décisions afin d'orienter notre stratégie et notre propension au risque. |
|  <p>Gestion du risque</p> | <ul style="list-style-type: none"> Les risques climatiques ont été déterminés et un plan de traitement des risques subséquent a été élaboré dans le cadre du processus de gestion du risque d'entreprise. Nous avons élaboré un deuxième test de tension selon des scénarios climatiques, fondé sur une transition vers la carboneutralité d'ici 2050. L'énoncé de propension a été actualisé afin de tenir compte des risques climatiques. | <ul style="list-style-type: none"> Continuer d'évaluer et d'adapter la propension au risque climatique. Approfondir notre connaissance des risques climatiques dans l'environnement d'exploitation de FAC et l'intégrer davantage dans le cadre de gestion du risque. Favoriser la résilience de l'industrie en veillant à ce que les risques pertinents liés au climat soient évalués et servent à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la gestion du portefeuille. Harmoniser les pratiques de gestion du risque avec la Ligne directrice B-15 <i>Gestion des risques climatiques</i> du Bureau du surintendant des institutions financières. |
|  <p>Mesures et cibles</p> | <ul style="list-style-type: none"> Empreinte opérationnelle de FAC : niveaux 1, 2 et 3 (catégories 5 et 6). Consultez la page 60. Adoption de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), une méthodologie appliquée aux émissions financées (émissions de GES, niveau 3, catégorie 15). | <ul style="list-style-type: none"> Développer la méthodologie de mesure des émissions financées selon la norme du PCAF. Travailler en partenariat avec les institutions financières afin d'élaborer des facteurs cohérents liés aux émissions qui sont axés sur l'agriculture dans le contexte du Canada. Poursuivre la fixation de cibles fondées sur la science, conformément à la méthode du suivi des capitaux de transition de l'Accord de Paris (PACTA). |

⁹ Objectif de carboneutralité : Objectif organisationnel de réduire ses émissions pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, assorti de l'option de compenser les émissions en trop en achetant des crédits.

Gouvernance

Une structure de gouvernance opérationnelle solide est à la base même des progrès réalisés par FAC dans le cadre de ses initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). FAC a des rôles, des politiques et des processus bien établis qui lui permettent d'assurer une gouvernance efficace et d'assurer une reddition de comptes sur le plan climatique au niveau du Conseil d'administration, des comités, de la direction et des activités.

Gouvernance climatique

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de FAC supervise l'orientation de la société en matière de responsabilité ESG ainsi que les politiques de gestion du risque, y compris son orientation en matière de changements climatiques. Les membres du Conseil d'administration de FAC se réunissent six fois par an et, en 2022-2023, ils ont discuté des changements climatiques et de la responsabilité ESG au cours de trois séances stratégiques. Les sujets liés à la responsabilité ESG et au climat seront portés régulièrement à l'attention du Conseil d'administration et tous les comités du Conseil d'administration continueront de développer leurs compétences et leurs connaissances en matière de responsabilité ESG.

Comités du Conseil d'administration

Le **Comité de gouvernance d'entreprise** supervise le rendement de FAC en matière de responsabilité ESG, ainsi que la divulgation d'information connexe par la société, notamment au moyen du rapport sur la responsabilité ESG et du rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques. Les membres de ce comité se réunissent quatre fois par an et en 2022, les sujets liés au climat et à la responsabilité ESG ont été à l'ordre du jour de chaque réunion.

Les sujets liés au climat sont des points permanents à l'ordre du jour des réunions du **Comité de gestion du risque**. Le Comité de gestion du risque, qui se réunit cinq fois par année, supervise le registre des risques de FAC, dans lequel les changements climatiques ont été désignés comme un risque stratégique en 2021-2022 et en 2022-2023. Le Comité de gestion du risque veille au respect de notre cadre de gestion du risque d'entreprise et supervise la réponse de FAC aux risques associés aux changements climatiques au moyen de cadres, tels que le cadre de gestion du risque opérationnel.

Équipe de gestion d'entreprise

La responsabilité globale de l'approche ESG de FAC incombe à la PDG.

L'Équipe de gestion d'entreprise est consultée et elle approuve l'ensemble du programme de responsabilité ESG, qui englobe les changements climatiques. Elle reçoit également des mises à jour trimestrielles sur les progrès réalisés en vue d'atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de FAC, l'un des objectifs liés à la rémunération.

Stratégie et développement durable

La gestion du programme ESG, du rendement et de la divulgation d'information en cette matière est déléguée à la vice-présidente, Stratégie et développement durable.

Comité directeur de la responsabilité ESG

Le Comité directeur de la responsabilité ESG (composé de membres de l'Équipe de gestion d'entreprise et de hauts dirigeants de FAC) supervise les stratégies en matière de responsabilité ESG et de changements climatiques. Ce comité reçoit également des mises à jour sur les tendances et les défis liés aux changements climatiques. En 2022, le comité s'est réuni à six reprises afin de se pencher sur ces sujets concernant le climat. Le comité sera modifié à mesure que l'Équipe de gestion d'entreprise assumera une responsabilité accrue en matière de responsabilité ESG.

Gestion du risque

La responsabilité de la détermination et de la gestion des risques climatiques incombe à la chef de la gestion du risque. Cela inclut l'élaboration de plans de traitement des risques pour atténuer les risques liés aux changements climatiques.

Comité de gestion du risque d'entreprise

Le Comité de gestion du risque d'entreprise veille au respect de la propension au risque de FAC grâce à des politiques, à des cadres et à des processus de gestion du risque rigoureux de même qu'au moyen d'une culture du risque intégrée.

Pour obtenir plus de détails sur la gestion du risque d'entreprise, veuillez [consulter la page 47](#).

Stratégie

Risques matériels et de transition liés au climat et possibilités

L'industrie agricole et agroalimentaire de même que FAC en tant qu'institution financière sont soumises à une série de risques de transition liés aux changements climatiques. En 2022, FAC a mené une évaluation de l'importance relative qui a permis d'établir que les émissions de GES et les risques matériels et de transition sont des enjeux centraux en matière de responsabilité ESG et, à ce titre, elle les considère comme des priorités.

| Industrie | Risques matériels | Risques de transition |
|--|---|---|
|  <p>Institutions financières</p> | <p>Domage aux installations et à l'infrastructure en raison de risques matériels élevés.</p> | <p>Les répercussions de la transition attribuable aux changements climatiques tiennent compte des changements à plus long terme sur les plans réglementaire et du marché en lien avec la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et comprennent les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques juridiques et liés aux politiques : Les politiques qui sont adoptées en réponse aux changements climatiques (p. ex., la tarification du carbone, la divulgation obligatoire de l'information relative aux changements climatiques) et les risques de litige pour les sociétés. • Risques liés à la réputation : Risques découlant de l'évolution des perceptions des clients, des employés et des collectivités en ce qui a trait à la contribution d'une entreprise aux changements climatiques. • Risques liés au marché : Changements dans l'offre et la demande pour certains produits, denrées et services. • Risques liés à la technologie : Risques découlant de la nécessité d'adopter de nouvelles technologies novatrices afin de favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. |
|  <p>Industrie agricole et agroalimentaire</p> | <p>Risques matériels élevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux installations, à l'infrastructure et à des éléments cruciaux de la chaîne d'approvisionnement, entraînant une baisse des revenus attribuable à une diminution de la capacité de production et à une hausse des coûts en capital. • Des précipitations inadéquates ou des températures irrégulières entraînant une diminution du rendement, voire une absence de rendement. • Une hausse des primes d'assurance et la possibilité d'une accessibilité moindre aux produits d'assurance pour les actifs situés dans des endroits à « haut risque ». • Les risques matériels chroniques peuvent compromettre la viabilité à long terme des actifs situés dans des régions présentant des changements climatiques, où la disponibilité d'intrants clés comme l'eau peut également être touchée. | <p>Les risques mentionnés ci-dessus s'appliquent aux institutions financières ainsi qu'à l'industrie agricole et agroalimentaire.</p> |

| Industrie | Possibilités matérielles | Possibilités liées à la transition |
|---|--|--|
|  <p>Institutions financières</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sources d'énergie : Diversification des sources d'énergie afin d'y inclure un mode de production à plus faible débit d'émissions. • Efficacité des ressources : Économies réalisées grâce à une amélioration de l'efficacité des installations. | <p>La transition vers une économie à faibles émissions de carbone peut créer des possibilités concernant la valeur d'une entreprise, notamment sur les plans des revenus, des dépenses en immobilisations, des coûts opérationnels et liés à la conformité ainsi que de l'accès au capital.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expansion du marché : fournir de nouvelles sources de financement dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. • Améliorations apportées aux produits et services : Nouveaux produits et services novateurs à faible empreinte carbone qui s'adaptent à l'évolution des préférences des consommateurs. • Résilience : Développement d'une capacité d'adaptation afin de faire face aux risques climatiques. • Possibilités sur le plan de la réputation : La mise en place d'une réponse positive à la lutte contre les changements climatiques peut accroître la capacité d'une entreprise à attirer et à maintenir en poste des personnes talentueuses. |
|  <p>Industrie agricole et agroalimentaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques chroniques et considérables : Des changements climatiques à plus long terme, qui se traduisent par des saisons de croissance plus longues, peuvent entraîner des possibilités dans certains secteurs, dont l'agriculture. | <ul style="list-style-type: none"> • Capital : Accès à de nouvelles sources de financement dans le cadre de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. • Améliorations apportées aux produits et services : Accès à de nouveaux produits et services novateurs à faible empreinte carbone. • Sources d'énergie : Diversification des sources d'énergie afin d'inclure un mode de production à faibles émissions. • Efficacité des ressources : Réaliser des économies de coûts grâce à une amélioration de la production. |

Domaines d'intérêt stratégique liés au climat

Il est essentiel de former des partenariats avec des intervenants clés de l'industrie, le gouvernement, les établissements de recherche et d'enseignement, et des organismes réputés afin de comprendre et d'interpréter les répercussions des changements climatiques sur l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et d'appuyer les efforts en matière de développement durable de nos clients. Pour une liste complète des partenariats de FAC, visitez fac.ca/RapportsESG.

1. Finaliser l'approche ESG, y compris la démarche de FAC en vue d'atteindre la carboneutralité pour toutes les émissions ciblées.

L'approche ESG de FAC, dont le climat est une composante, est en voie d'achèvement pour 2023-2024. Elle vise à comprendre nos risques climatiques et à permettre à nos clients de faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous travaillons avec un tiers afin d'explorer des moyens de fixer des cibles fondées sur la science, conformément à la méthode du suivi des capitaux de transition de l'Accord de Paris (PACTA).

2. Élaborer des programmes de financement axés sur la durabilité et ciblant la réduction des émissions pour les participants.

FAC s'associe avec l'industrie en vue d'offrir des programmes d'incitatifs visant à encourager l'adoption de pratiques durables. Nous continuerons de chercher des possibilités de partenariat dans le cadre d'initiatives de développement durable pilotées par l'industrie qui ont permis l'instauration de systèmes de vérification et d'évaluation des pratiques environnementales.

3. Renforcer les partenariats avec des intervenants clés de l'industrie, le gouvernement, les établissements de recherche et d'enseignement, et les institutions financières afin de permettre à l'industrie de composer avec les risques climatiques et de saisir les possibilités liées à la transition et la durabilité.

FAC forge des partenariats avec des intervenants clés afin de faire avancer des initiatives d'agriculture durable. Il convient de mentionner le partenariat entre FAC et Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui comporte une expérience visant à combiner HOLOS, un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre, avec AgExpert Champs de FAC, un logiciel qui permet aux clients d'assurer le suivi et la gestion des données liées aux intrants de culture (comme les semences, les engrais, les produits de protection des cultures, l'eau, etc.). Cette expérience en plusieurs phases visait à aider les producteurs primaires à mieux comprendre leur empreinte en matière de développement durable.

4. Appuyer l'innovation durable pour l'industrie en offrant du financement sous forme de capital-risque.

Le programme de capital-risque de FAC soutient des entreprises innovantes, à tous les stades du cycle de vie, et des entrepreneurs diversifiés, dans toutes les provinces et dans tous les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et ce, afin d'aider l'industrie à réaliser tout son potentiel. En 2023-2024, nous étudierons comment notre programme de capital-risque peut être mis à profit pour combler les lacunes connues, comme les possibilités et les défis liés au développement durable.

Pour en savoir plus au sujet du financement, des connaissances, des outils et des innovations en matière de développement durable offerts actuellement par FAC, veuillez consulter le Rapport ESG 2022-2023 à l'adresse fac.ca/RapportsESG.

Réduction des émissions générées par les activités de FAC

FAC a pris l'engagement officiel de réduire ses émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 (catégories 5 et 6 à l'exception de la catégorie 15) de 40 % d'ici 2025, par rapport aux niveaux de 2012. [Consultez la page 47](#) pour obtenir une description des niveaux.

De 2021-2022 à 2022-2023, nous avons fait état d'une augmentation de 11,6 % des émissions générées par nos activités (qui sont passées de 5 218 t éq. CO₂ à 5 822 t éq. CO₂). Pour plus de détails au sujet de notre empreinte opérationnelle, [consultez la page 60](#) dans Mesures et cibles.

Cette année, nous visons l'atteinte de la carboneutralité¹⁰ relativement à nos propres émissions de GES. Dans le cadre de cet engagement, nous investirons dans la décarbonisation continue de nos activités, conformément aux attentes fixées dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada.

¹⁰ Objectif de carboneutralité : Objectif organisationnel de réduire ses émissions pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, assorti de l'option de compenser les émissions en trop en achetant des crédits.

Gestion du risque

FAC a mis en place une politique et un cadre de gestion du risque d'entreprise pour s'assurer que les risques importants, y compris les risques climatiques, sont régis, déterminés, évalués, surveillés et signalés de manière adéquate. Une gestion efficace du risque d'entreprise permet à FAC d'atteindre ses objectifs stratégiques et d'assurer sa réussite commerciale durable. Pour en savoir plus au sujet du cadre de gestion du risque de FAC, qui comprend de l'information sur le registre des risques, les catégories, les événements et les évaluations connexes, [consultez la page 47](#) du Rapport annuel.

Risque climatique

En 2022-2023, nous avons entrepris d'évaluer et de mesurer le risque climatique afin de comprendre ses effets à long terme sur le portefeuille de FAC. Nous avons mis au point une feuille de route pour faire évoluer nos pratiques de gestion du risque climatique dans le but d'accroître notre résilience face à ces risques et de nous adapter aux attentes de l'industrie, notamment celles établies par l'entremise du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) et de la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le tableau suivant énonce les principaux objectifs et les activités réalisées pour faire évoluer la gestion du risque climatique de FAC.

| Feuille de route pour la gestion du risque climatique | | |
|--|---|---|
| But | Objectif d'ici 2026 | Principales activités pour 2022-2023 |
| Nous faisons preuve de résilience à l'égard des risques climatiques auxquels fait face l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. | Orientation de la stratégie et de la propension au risque | Nous avons évalué l'incidence pour l'agriculture canadienne qui ressort du scénario de carboneutralité d'ici 2050 utilisé dans le cadre du projet pilote de la Banque du Canada et du BSIF sur l'analyse de scénarios climatiques et dont le rapport a été publié en 2022. Les principales constatations ont été transmises au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Comité directeur de la responsabilité ESG. La propension au risque de FAC a été mise à jour pour y inclure le risque climatique : « Nous réduisons notre impact sur l'environnement. Nous encourageons nos clients à faire de même en assumant un risque au moyen des produits, des programmes et des capitaux mis à leur disposition. » |
| | Intégration dans le cadre de GRE | Après avoir classé le climat comme un risque dans le registre des risques de FAC, la société a élaboré un plan de traitement des risques climatiques pour les risques financiers et stratégiques. |
| | Charge pour pertes sur prêts et capital; prise en compte des risques associés aux changements climatiques | Nos analyses des tests de résistance au risque climatique nous fournissent de l'information sur nos besoins en capital dans le cadre au cours du Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Dans le cadre de ce processus, FAC conserve du capital pour les risques liés au climat. Il reste du travail à faire en vue de quantifier les répercussions financières. |
| Nous prenons des décisions éclairées en matière de crédit et de portefeuille qui aident l'industrie à faire preuve de résilience à l'égard des risques climatiques et à faciliter la transition vers une économie carboneutre. | Incorporation aux discussions avec le client | Futur domaine d'intérêt. |
| | Collecte de données pertinentes | Évaluation de l'accessibilité et de la fiabilité des données existantes à cette fin. Détermination des lacunes sur le plan des données. |
| | Orientation des décisions en matière de portefeuille et de processus de financement | Futur domaine d'intérêt. |

Analyse de scénarios climatiques

FAC s'est dotée de capacités d'analyse de scénarios portant sur les risques de transition qui reproduisent le projet pilote¹¹ de la Banque du Canada (BDC) et du BSIF sur le test de résistance au risque climatique en mettant l'accent sur un scénario de carboneutralité d'ici 2050. Ces essais de scénarios nous ont permis de mieux comprendre les facteurs pris en compte par la BDC, le BSIF et d'autres institutions financières canadiennes, dans la transition vers la carboneutralité, dont l'incidence projetée sur le secteur agricole et agroalimentaire. Cela souligne à quel point il est important que FAC soutienne l'industrie pendant sa transition vers une économie carboneutre.

Afin d'appuyer le processus de consultation du BSIF, nous avons fourni des commentaires sur la ligne directrice B-15 *Gestion des risques climatiques* du BSIF en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire. L'industrie novatrice et prospère s'efforce de s'adapter aux répercussions des changements climatiques et d'adopter des pratiques qui favoriseront le dynamisme de l'industrie pour les années à venir; c'est pourquoi nous avons fourni des renseignements dans le cadre du scénario réglementaire afin d'assurer une représentation adéquate de l'innovation agricole en fournissant une modélisation et des données à jour afin d'éviter que l'industrie ne subisse des conséquences imprévues.

Nous avons réalisé des essais préliminaires en vue de quantifier les répercussions financières pour FAC et ainsi déterminer nos besoins en capital dans le cadre du Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Il reste cependant du travail à faire à cet égard. Nous continuerons de développer notre programme d'analyse de scénarios climatiques afin de fournir des renseignements utiles à la prise de décisions et à l'orientation de notre stratégie et de notre propension au risque.

Évaluation du risque environnemental des clients

Nos clients jouent un rôle important dans la gestion des risques environnementaux tels que les enjeux en matière de qualité de l'air, d'utilisation des terres et de protection de l'eau. Dans le cadre du processus d'approbation des prêts, FAC travaille avec ses clients à l'examen et au traitement des risques environnementaux au moyen de questionnaires, d'inspections effectuées sur place et, au besoin, de rapports d'évaluation rédigés par des tiers tels qu'un ingénieur ou un expert-conseil en environnement. Les attentes de FAC sont énoncées dans le formulaire *Déclaration et évaluation en matière d'environnement* que doivent signer tous ses clients. Dans le cadre du processus d'évaluation, nous cherchons à établir un juste équilibre entre les décisions d'affaires et les besoins des clients afin de réaliser la vision de FAC d'assurer la croissance à long terme et la prospérité de l'industrie agricole canadienne. Elle expose également les attentes de FAC en ce qui a trait à des questions comme l'environnement et le bien-être des animaux, et elle précise les personnes et les entreprises avec lesquelles FAC est disposée ou non à faire des affaires.

FAC s'emploie pleinement à protéger l'environnement et à préserver la valeur des biens immobiliers obtenus en garantie du financement qu'elle accorde. À titre de société d'État fédérale, FAC est également une autorité fédérale qui doit s'acquitter de ses responsabilités aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et ses règlements et instruments connexes (qui ensemble forment la LEI). Lorsqu'elle finance un projet qui répond aux critères de projet désigné en vertu de la LEI, FAC se conforme aux exigences de cette loi. La LEI stipule que les autorités fédérales ne peuvent pas réaliser ou permettre la réalisation de projets désignés de la LEI sur des terres fédérales ou des terres situées à l'extérieur du Canada, sauf si l'autorité fédérale en question détermine que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou si le gouverneur en conseil décide que les effets sont justifiés compte tenu des circonstances.

¹¹ Évaluation des risques liés aux changements climatiques pesant sur notre système financier – [Banque du Canada](#)

Mesures et cibles

Cibles en matière d'émissions de GES pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire

FAC est résolue à appuyer l'objectif du gouvernement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, une cible conforme à l'objectif ambitieux fixé dans l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius. Afin d'honorer cet engagement, nous mesurons notre empreinte carbone opérationnelle depuis plusieurs d'années et nous avons commencé à suivre les émissions financées liées à notre portefeuille¹² en 2021.

Émissions de GES attribuables aux activités de FAC

Depuis plus de dix ans, FAC quantifie ses émissions de niveaux 1, 2 et 3 (catégories 5 et 6) et communique les données connexes. La société s'est de plus fixé des cibles plus ambitieuses de réduction des GES depuis les cinq dernières années. FAC utilise le Protocole des GES comme fondement pour réaliser son évaluation de l'empreinte carbone. L'évaluation est conforme à la norme ISO 14064-1, mais n'est pas considérée comme un inventaire organisationnel complet, car les déchets et l'eau ne sont actuellement pas calculés.

Pour l'empreinte opérationnelle de FAC, les sources de GES recensées sont les suivantes :

| | |
|------------------|--|
| Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Combustion de gaz naturel pour le chauffage • Rejets d'halocarbures par l'équipement de chauffage, ventilation et conditionnement d'air • Combustion de diesel, d'essence, de mazout et de propane par des générateurs |
| Niveau 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Électricité |
| Niveau 3* | <ul style="list-style-type: none"> • Déplacements des employés (véhicule personnel et de location) • Déplacements en avion • Consommation de papier |

*Les émissions financées de FAC (niveau 3, catégorie 15) sont énumérées et analysées aux pages 61 à 64.

¹² Comprend les émissions de GES produites par les clients de FAC (niveau 3, catégorie 15) et le portefeuille de FAC, qui est constitué d'encours de prêts dans les secteurs de la production primaire, de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire.

Le tableau suivant présente les résultats de FAC en matière de réduction d'émissions :

| Mesure des GES de FAC | Unité ¹³ | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 | 2017-2018 |
|---|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Émissions directes de GES provenant de sources qui sont propres à FAC ou qui sont contrôlées par cette dernière (niveau 1) | t éq. CO ₂ | 1 443 | 1 381 | 1 487 | 1 285 | 1 560 | 1 407 |
| Émissions créées par la consommation d'électricité à l'extérieur des bureaux de FAC, mais qui est attribuable aux activités de FAC (niveau 2) | t éq. CO ₂ | 2 789 | 3 220 | 3 639 | 4 209 | 3 825 | 3 727 |
| Émissions liées aux déchets générés par les activités (niveau 3, catégorie 5) | t éq. CO ₂ | 143 | 66 | 50 | 204 | 229 | 356 |
| Émissions générées par les déplacements d'affaires (niveau 3, catégorie 6) | t éq. CO ₂ | 1 447 | 551 | 228 | 1 834 | 1 970 | 1 892 |
| Total des émissions générées par les activités* | t éq. CO₂ | 5 822 | 5 218 | 5 404 | 7 532 | 7 584 | 7 382 |
| Réductions des GES attribuables aux certificats verts | t éq. CO ₂ | 177 | 0 | 0 | 966 | 711 | 202 |
| Émissions nettes de GES générées par les activités | t éq. CO₂ | 5 645 | 5 218 | 5 404 | 6 566 | 6 873 | 7 180 |
| Intensité des émissions de carbone générées par les activités | t éq. CO ₂ /M\$ de revenus | 2,62 | 3,33 | 3,43 | 4,27 | 4,67 | 5,51 |
| Émissions financées (niveau 3, catégorie 15) | Mt éq. CO₂ | 10,8 | 4,1 | S. O. | S. O. | S. O. | S. O. |

*Des facteurs d'émission ont été utilisés pour calculer les émissions de GES pour chaque activité. Les facteurs d'émission locaux ont été utilisés lorsqu'ils étaient disponibles; dans le cas contraire, des facteurs régionaux, nationaux ou internationaux par défaut ont été utilisés. Lorsque les données relatives aux installations n'étaient pas directement fournies, des facteurs d'intensité internes ont été générés à partir des données fournies et extrapolés aux autres installations.

¹³ T éq. CO₂ = tonnes par équivalent de dioxyde de carbone, Mt éq. CO₂ = mégatonnes par équivalent de dioxyde de carbone.

Éléments à prendre en considération en ce qui concerne l'empreinte opérationnelle de FAC

Dans le cadre de son approche ESG, FAC compte harmoniser ses initiatives internes de réduction de GES avec la fixation de cibles fondées sur la science¹⁴. Dans cette optique, FAC établira une nouvelle base de référence en 2022-2023 et œuvrera dans le but d'atteindre son objectif ambitieux de carboneutralité pour l'ensemble de ses activités.

Calcul des émissions financées de FAC

En 2020, l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne était la cinquième source d'émissions de GES en importance, ce qui représentait 10 % de toutes les émissions du Canada¹⁵. Dans le rapport du GIFCC de 2021-2022, la part du portefeuille de FAC consacrée à la production agricole est classée comme des actifs sensibles au climat, selon les normes du GIFCC. Cette année, nous avons élargi les secteurs qui composent les actifs liés au carbone afin d'y inclure les toutes dernières recommandations du GIFCC.

En mesurant les émissions financées de FAC, nous pouvons mieux comprendre quels secteurs de son portefeuille émettent le plus de GES. Cette information constitue un point de départ pour suivre les progrès réalisés par l'industrie dans sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2021, à titre d'approche initiale pour estimer ses émissions de GES associées à ses activités de financement (émissions financées) et en vue de fournir une première base de référence, FAC a effectué une évaluation descendante simplifiée des renseignements sectoriels et géographiques. Les résultats découlant de cette approche indiquaient que les émissions financées de FAC liées au portefeuille de prêts du secteur agricole et agroalimentaire représentaient 4,1 Mt éq. CO₂ des 72,7 Mt éq. CO₂¹⁶ (environ 5,6 %) produites par l'ensemble de l'agriculture canadienne.

En 2022-2023, FAC a officiellement rejoint le PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) afin de quantifier les émissions financées de certains secteurs de l'agriculture et de communiquer les renseignements connexes, en adoptant une approche en accord avec la norme PCAF, soit la Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (norme mondiale de déclaration et de comptabilisation des GES pour le secteur financier). Officiellement approuvé par le GIFCC en 2021, le PCAF est un partenariat mondial d'institutions financières qui collaborent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche harmonisée à l'égard de l'évaluation et de la divulgation des émissions de GES associées à leurs prêts et investissements.

La méthodologie du PCAF

Pour calculer ses émissions financées au moyen de la méthodologie du PCAF, FAC a utilisé les données sur les revenus de près de 57 000 emprunteurs primaires (représentant 97 % de son portefeuille) et a tiré les facteurs d'émission¹⁷ de la base de données du PCAF sur les facteurs d'émission classés par code SCIAN (Système de classification des industries nord-américaines).

L'approche de FAC, avec la méthodologie du PCAF, obtient une note¹⁸ de 4 selon la norme PCAF.

¹⁴ La SBTi (Science Based Targets Initiative) soutient une action climatique ambitieuse pour le secteur privé en permettant aux entreprises de se fixer des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre fondées sur la science.

¹⁵ <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/ghg-emissions/2022/emissions-gaz-efte-serre-fr.pdf>

¹⁶ Depuis la période visée du dernier rapport GIFCC de FAC pour 2020-2021, les émissions issues de l'agriculture canadienne ont été mises à jour et établies à 69 Mt éq. CO₂ selon le Rapport d'inventaire national 1990-2020 du gouvernement du Canada; partie 3.

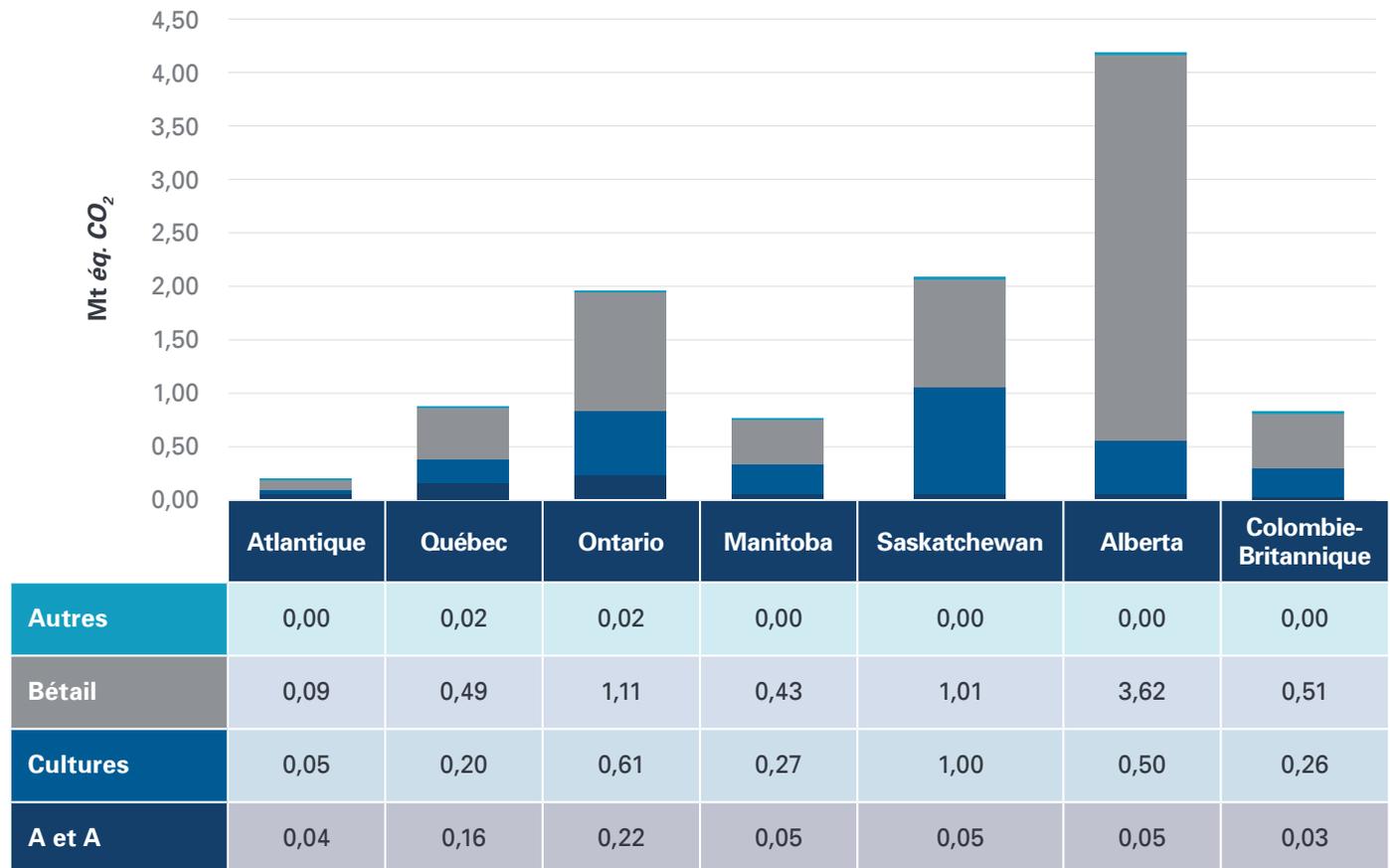
¹⁷ Facteurs d'émission fondés sur l'activité économique extraits d'EXIOBASE 3,7, une base de données mondiale qui propose un tableau entrées-sorties détaillé et multirégional étendu à l'environnement qui estime les émissions par industrie.

¹⁸ <https://carbonaccountingfinancials.com/files/downloads/PCAF-Global-GHG-Standard.pdf> [en anglais seulement]

Émissions financées de FAC par secteur et par province

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022-2023



*Mt éq. CO₂ (total) = Niveaux 1 et 2 combinés, n'inclut pas le niveau 3.

**La catégorie « Autres » englobe d'autres types de production primaire, comme la serriculture et la culture fruitière, de même que de petits sous-secteurs.

Émissions totales des clients = Montant des revenus annuels x (facteur d'émission [tiré des codes SCIAN] / conversion en \$ US x 1 M) x facteur d'attribution

Facteur d'attribution = (Total exigible/total de l'actif)

Total de l'actif = Total des capitaux propres recommandé par le PCAF + total du passif ***

*Conformément à la note 92 de la catégorie d'actifs des prêts aux entreprises de la norme PCAF, lorsque la somme du total des capitaux propres et du passif n'est pas disponible, le total de l'actif du client peut pas être utilisé.

***La classe d'actif des véhicules motorisés n'a pas été incluse pour le moment, car les prêts pour des véhicules motorisés sont déjà pris en compte dans le portefeuille élargi de FAC.

Le portefeuille de FAC représente 10,8 Mt éq. CO₂, la production primaire comptant pour 10,1 Mt éq. CO₂ du total de ces émissions. Les secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire représentent approximativement 17 % du total du portefeuille de prêts, mais ils ne représentent que 6 % des émissions financées, les 94 % restants étant associés à la production primaire. Le secteur du bétail (qui

comprend le bœuf, les produits laitiers et le porc) et le secteur des céréales et des oléagineux figurent parmi les activités de production qui génèrent le plus de GES dans notre portefeuille. Toutefois, les limites relatives aux données sont considérables en ce qui concerne les variables clés, y compris les données sur la production et les émissions à l'échelle des exploitations agricoles.

Limites relatives aux données

Lorsque les facteurs d'émission de la norme PCAF sont utilisés avec les codes SCIAN, il existe une marge d'erreur de 40 à 50 % (pour une note PCAF de 4), les facteurs d'émission datant de 2018-2019. Malgré cette marge d'erreur, le PCAF présente l'avantage de pouvoir calculer les facteurs d'émission par secteur en fonction de l'activité économique, qui peuvent être utilisés dans un premier temps pour estimer l'exposition de FAC aux secteurs à forte intensité d'émissions.

FAC a cerné des écarts dans les données internes concernant les actifs et les revenus des clients et, par conséquent, a utilisé des estimations pour représenter l'ensemble du portefeuille. L'utilisation des données de fin d'exercice concernant les soldes impayés des clients présente également des limites, car la forte variabilité saisonnière du portefeuille de FAC et les fluctuations attribuables à l'inflation et au taux de change ne sont pas prises en compte. À ce titre, FAC explorera les estimations d'émissions financées sur la base des soldes mensuels moyens aux fins des résultats futurs.

Les facteurs d'émission en vertu du PCAF permettent seulement à FAC de calculer les émissions projetées en tonnes par équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂), alors que le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O) sont les principales émissions de GES dans le secteur agricole et agroalimentaire. FAC ne dispose pas de données sur les émissions évitées et le décarbonage.

Améliorations futures

FAC continuera de faire évoluer ses mesures et ses cibles, et s'efforcera d'améliorer l'accessibilité et la qualité des données afin de se conformer aux exigences de la norme tout en visant à accroître la précision au moyen d'autres méthodes de calcul contenues dans la norme PCAF. FAC compte affiner ses calculs des émissions financées à mesure que les orientations et les données du PCAF évoluent, ce qui pourrait entraîner des changements dans l'information qu'elle communique.

À mesure que de nouveaux cadres mondiaux de développement durable, tels que les rapports du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), deviendront la norme, FAC adaptera sa production de rapports afin de satisfaire aux nouvelles exigences.

Pour en savoir plus sur les engagements ESG et les initiatives de FAC liées aux changements climatiques, visitez fac.ca/ESG. Vous pouvez nous envoyer vos questions et commentaires sur l'approche de FAC à l'adresse esg@fac.ca.



RÊVER. BÂTIR. RÉUSSIR.